



## **Géoméga fait le point sur l'usine de démonstration, des modifications dans la conception du projet et le début des activités de préparation du site de l'usine de Saint-Hubert**

**Montréal, 19 mars 2024** - Ressources Géoméga Inc. (« **Géoméga** » ou la « **Société** ») (TSX.V: GMA) (OTC: GOMRF), développeur de technologies propres et alternatives pour l'extraction, le raffinage et le recyclage des terres rares et d'autres matériaux critiques, est heureuse de fournir aux actionnaires une mise à jour sur son usine de démonstration de recyclage des terres rares, y compris certaines modifications requises à la conception du projet, et sur le début des activités de préparation du site à Saint-Hubert.

### **Mise à jour du projet d'ingénierie**

Les 6 derniers mois ont été consacrés à l'avancement de la partie d'ingénierie du projet afin qu'il puisse être confié aux entrepreneurs en construction pour l'exécution et l'achèvement du projet de démonstration de recyclage des terres rares. Les achats d'équipements ont également progressé alors que divers items ont été commandés et que certains ont été livrés à l'usine de Saint-Hubert au cours de cette période. En parallèle, les demandes de permis se sont poursuivies aux niveaux municipal et provincial. L'objectif était de pouvoir débiter la construction en février 2024. Après avoir fourni toutes les informations demandées aux autorités gouvernementales, Géoméga a été avisée par la municipalité de Saint-Hubert, un arrondissement de la ville de Longueuil, que la capacité du réseau d'égouts n'était pas en mesure de recevoir les rejets d'eau de la tour de refroidissement qui devait être installée pour l'usine de démonstration (veuillez consulter [le communiqué de presse du 20 septembre 2023](#) pour le modèle 3D de l'aménagement initialement prévu de l'usine et de la tour de refroidissement). Diverses solutions ont été évaluées par la Société, dont certaines en collaboration avec des ingénieurs de la ville, mais aucune solution n'a pu être retenue en raison soit de l'augmentation des coûts, de retards additionnels ou de la faisabilité globale des solutions proposées. Par conséquent, Géoméga a dû apporter des modifications à la conception de son usine de démonstration de recyclage des terres rares.

## **Passage d'un traitement par lots à un traitement en continu**

L'équipe d'ingénierie de Geomega a débuté les modifications à la conception de l'usine de démonstration de recyclage des terres rares, passant d'un traitement par lots à un traitement en continu 24 heures sur 24 avec des équipements plus petits et une demande réduites en services, surtout en ce qui concerne les exigences en matière de refroidissement (refroidisseurs fonctionnant en boucle fermée au lieu d'une tour de refroidissement avec rejets d'eau réguliers dans le réseau municipal d'égouts). Malgré les changements à la conception, la capacité de production de l'usine de démonstration devrait rester inchangée à 1,5 tonne de matière première par jour.

L'équipe d'ingénierie de Géoméga estime que le passage au traitement en continu présente certains avantages :

- Le traitement en continu est généralement préféré au traitement par lots dans les opérations industrielles et constituait l'objectif ultime du projet à long terme. Le passage à ce traitement est désormais davantage applicable au marché ciblé à long-terme par la Société, à savoir le recyclage des copeaux provenant des usines d'aimants NdFeB, qui sont prévues en Europe et en Amérique du Nord. La première priorité de l'usine de démonstration demeure le traitement des aimants en fin de vie et rebuts de fabrication.
- Le traitement en continu simplifie le système de contrôle, améliore la qualité du produit et présente donc des avantages à la fois sur les coûts d'exploitation et en investissements de l'usine de démonstration.
- Les équipements de plus petit format devraient avoir une meilleure disponibilité avec des délais de livraison plus courts, ce qui devrait contribuer à respecter l'échéancier de la Société pour l'usine de démonstration de recyclage des terres rares.

Géoméga est conscient qu'un changement dans la conception aussi important peut également entraîner des risques majeurs. Les principaux risques ayant été soulevés et en cours d'analyse par les équipes de direction et d'ingénierie de Géoméga sont les suivants :

- Ingénierie – Le passage d'un traitement par lots à un traitement en continu représente une modification importante et nécessite une refonte majeure du travail d'ingénierie. Les travaux d'ingénierie réalisés jusqu'à présent ne peuvent être utilisés tel quel pour la construction, à l'exception de certaines sections. Le nouveau projet d'ingénierie utilisera des composantes de la conception précédente, ce qui contribuera à réduire certains retards.
- Approvisionnement – Le changement dans la conception a un impact majeur sur la taille et la sélection des équipements. Un exercice de révision des achats d'équipements est en cours et a déjà permis d'identifier des équipements qui ont été achetés et reçus mais qui ne pourront être utilisés dans le traitement en continu. Ces derniers ont déjà été mis en vente. D'autres équipements commandés mais non reçus ont été annulés. Les équipements de remplacement sont en cours de sélection dans le cadre de la refonte technique et seront commandés dès que possible.
- Pilotage – Le traitement par lots a été testé en échelle pilote en 2019 et 2020 avec l'objectif principal de le mettre à l'échelle puis de le convertir en traitement continu. Mettre en œuvre la mise à l'échelle du procédé et passer du traitement par lots au traitement en continu en une seule étape n'est pas optimal. Cependant, l'équipe de R&D de la Société a travaillé au cours de la dernière année sur des projets pilotes en

continu pour d'autres procédés similaires. Cette expérience acquise donne aux équipes de direction et d'ingénierie la confiance que le traitement en continu désormais proposé pour l'usine de démonstration de recyclage des terres rares devrait atteindre les objectifs de produit fixés.

- **Matières premières** – Le traitement des matières en fin de vie comporte toujours un risque de variabilité d'approvisionnement auquel il est plus facile de s'adapter avec un traitement par lots. Le passage à un traitement en continu nécessite une matière première plus uniforme, ce qui peut avoir un impact sur l'approvisionnement et nécessiter un mélange et une préparation de la matière première de sorte à ne pas imposer de changements significatifs aux conditions de fonctionnement.

Pour faciliter la compréhension, une comparaison entre le traitement par lots et le traitement en continu est présentée dans le tableau ci-dessous :

	<b>Traitement par lots</b>	<b>Traitement en continu</b>
<b>Planification des opérations</b>	8-10 hrs par jour	24 hrs par jour
<b>Technologie de refroidissement</b>	Tour de refroidissement avec rejets d'eau réguliers	Refroidisseurs fonctionnant en boucle fermée
<b>Capacité de traitement d'aimant</b>	1,5 tonne/jour	1,5 tonne par/jour
<b>Capacité de chauffage</b>	1 962 kW	466 kW
<b>Capacité de refroidissement</b>	1 940 kW	449 kW

### **Début des activités de préparation du terrain de l'usine de Saint-Hubert**

Après un examen approfondi des activités de construction requises et des modifications à la conception en cours, l'équipe d'ingénierie a pu sélectionner plusieurs éléments qui ne sont pas affectés par le passage au traitement en continu. Géoméga a notamment retenu les services d'une entreprise de construction locale qui gèrera et exécutera les travaux requis. Les activités de préparation du site qui ont débuté à l'usine de Saint-Hubert comprennent: certains travaux de génie civil qui ne sont pas affectés par les modifications au procédé, les travaux électriques, l'installation du système de protection incendie requis et l'installation du système CVC pour l'usine de démonstration de recyclage des terres rares. La majorité de ces travaux devraient être achevés d'ici la fin juin 2024. Les travaux d'ingénierie et d'approvisionnement se poursuivront parallèlement à ces activités de préparation du site afin d'éviter tout retard supplémentaire une fois que l'installation et l'assemblage des équipements seront prêts à débiter.

« Nous avons travaillé avec diligence avec toutes les parties prenantes pour élaborer une solution durable pour le recyclage des terres rares. Même si nous avons des travaux d'ingénierie difficiles à réaliser de prévus au cours des prochains mois, nous sommes ravis de pouvoir enfin démarrer les activités de préparation du site à notre usine de Saint-Hubert. Nous croyons que les modifications proposées résolvent non seulement l'obstacle auquel nous sommes confrontés avec les infrastructures d'égouts de la municipalité, mais font globalement de notre procédé une solution technologique plus durable sur le plan environnemental pour le recyclage des ETR, une application industrielle plus robuste et globalement, une meilleure usine de démonstration que nos futurs clients pourront apprécier. À mesure que les modifications à la conception et l'approvisionnement

progresseront au cours des prochains mois, nous serons mieux placés pour fournir des mises à jour régulières. De plus, je tiens à souligner qu'aucun des développements et changements récemment apportés à l'usine de démonstration d'ÉTR ne devrait affecter nos initiatives de valorisation des résidus de bauxite. Finalement, nous continuons de croire que l'installation centralisée de Saint-Hubert est la meilleure option disponible tant pour l'usine de démonstration que pour nos autres activités de R&D. » a commenté Kiril Mugerman, président et chef de la direction de Géoméga.

### **Addendum au dernier communiqué de presse**

Géoméga souhaite faire un addendum à son [communiqué de presse du 26 janvier 2024](#) relatif à l'acquisition des droits des unités d'actions restreintes («UAR») afin de s'aligner sur les politiques de la Bourse de croissance TSX. Le changement est le suivant :

Les modalités d'acquisition des droits et de règlement telles qu'indiquées dans le communiqué du 26 janvier 2024 : « Les UAR sont acquises sur une période de 2 ans par tranche de 25 % tous les 6 mois et pourront être réglées au bout de 3 ans. »

Les conditions d'acquisition des droits et de règlements corrigés : « Les UAR sont acquises sur une période de 2 ans par tranches de 50 % chaque année et pourront être réglées après 3 ans. »

Le reste des informations présentées dans le communiqué du 26 janvier 2024 restent inchangées.

### **À propos de Géoméga ([www.geomega.ca](http://www.geomega.ca))**

Géoméga développe des technologies innovantes pour l'extraction et la séparation des éléments des terres rares et d'autres métaux critiques essentiels pour un avenir durable. Axés sur les énergies renouvelables, l'électrification des véhicules, l'automatisation et la réduction de la consommation d'énergie, les aimants de terres rares ou néo-aimants (NdFeB) sont au centre de toutes ces technologies. La stratégie de Géoméga consiste à réduire progressivement les risques liés à sa technologie innovante et à générer des flux de trésorerie et un retour de valeur aux actionnaires tout en travaillant directement avec les principaux acteurs de ces industries pour recycler les aimants qui alimentent toutes ces technologies.

Alors que ses technologies sont démontrées à plus grande échelle, Géoméga s'est engagé à travailler avec des partenaires majeurs pour aider à extraire de la valeur des produits provenant de l'extraction minière, des résidus miniers et d'autres résidus industriels qui contiennent des terres rares et d'autres métaux critiques. Indépendamment du métal ou de la source, Géoméga adopte une approche cohérente pour réduire l'impact environnemental et contribuer à réduire les émissions de gaz à effet de serre en recyclant les principaux réactifs du processus.

Le projet principal de Géoméga est basé sur la technologie ISR (Innord's Separation of Rare Earths), un moyen exclusif, peu coûteux et respectueux de l'environnement, d'exploiter un marché mondial de 1,5 milliard de dollars canadiens pour recycler les rebuts de production d'aimants et les aimants en fin de vie de manière rentable et sécuritaire.

Géoméga est également propriétaire du gisement de terres rares de la Carbonatite de Montviel, la plus grande estimation des ressources de bastnaésite 43-101 en Amérique du Nord et détient plus de 16,8 millions d'actions,

représentant environ 13% des actions émises et en circulation, de Kintavar Exploration Inc. (KTR.V), une société d'exploration minière qui développe des projets cuprifères au Québec, Canada.

**Pour plus de détails, contactez:**

Kiril Mugerma  
Président & CEO  
Géoméga  
450-641-5119 ext.5653  
[kmugerma@Geomega.ca](mailto:kmugerma@Geomega.ca)

Nancy Thompson  
Vorticom Public Relations  
212-532-2208  
[nancyt@vorticom.com](mailto:nancyt@vorticom.com)  
Twitter: @Geomega\_REE

**Mises en garde concernant les énoncés prospectifs**

*La Bourse de croissance TSX et son fournisseur de services de réglementation (au sens attribué à ce terme dans les politiques de la Bourse de croissance TSX) n'assument aucune responsabilité à l'égard de la pertinence ou de l'exactitude du présent communiqué.*

*Ce communiqué de presse peut contenir de l'information prospective ou des énoncés prospectifs au sens des lois sur les valeurs mobilières canadiennes applicables. L'information prospective et les énoncés prospectifs peuvent inclure entre autres, des énoncés relatifs aux projets, les coûts, les objectifs et la performance de la Société, ou des hypothèses relatives à ce qui précède. Dans ce communiqué de presse, les termes comme « pouvoir », « croire », « s'attendre à », « avoir l'intention », « planifier », « prévoir », « potentiel », « projets », « estimer », « continuer », ou des variantes ou des formes négatives de tels termes ou encore d'une terminologie comparable, sont utilisés pour identifier des énoncés prospectifs. Les énoncés prospectifs ne devraient pas être interprétés comme une garantie des rendements ou résultats futurs, et ne devraient pas nécessairement donner des indications précises concernant le moment qu'un tel rendement pourra être réalisé. Rien ne garantit que les événements prévus dans l'information prospective de ce communiqué de presse se concrétiseront, y compris la commercialisation des technologies mentionnées ci-dessus, ou, si l'un ou l'autre de ces événements se concrétisent, quels seront les avantages que la Société en tirera. L'information prospective et les énoncés prospectifs sont basés sur l'information disponible au moment de la diffusion de ce communiqué de presse et/ou sur les prévisions faites de bonne foi par la direction, sous réserve des incertitudes, hypothèses et autres facteurs prévus ou non dont plusieurs sont indépendants de la volonté de la Société. Ces risques, incertitudes et hypothèses incluent sans s'y limiter, ceux décrits à la rubrique portant sur les facteurs de risque de la notice annuelle de la Société, pour l'exercice terminé le 31 mai 2023, y compris la disponibilité de matières premières provenant de tierces parties raisonnablement disponibles pour l'usine de démonstration, laquelle est disponible sur SEDAR à l'adresse [www.sedar.com](http://www.sedar.com); qui peuvent faire en sorte que les résultats, le rendement ou les résultats à venir de la Société soient considérablement différents de ceux indiqués de façon explicite ou implicite dans de tels énoncés prospectifs. La Société n'entend pas ni ne s'engage à actualiser ou revoir l'information prospective ou les énoncés prospectifs contenus dans ce communiqué de presse à la lumière de nouveaux renseignements, subséquents ou autres, sauf dans les cas prévus par les lois applicables.*